



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

### REUNION PUBLIQUE DU 27 DECEMBRE 2024 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU FAYET

Présents Municipalité : Jean-Marc PEILLEX, Claudette ABBE-DAVOINE, Véronique CLEVY, Daniel DENERI, Lynda VANDELANOITTE, Michel STROPIANO, Bernard SEJALON.

Services municipaux : Laurent CLAUDEL, Christophe PERRAUDIN, Jean-Luc LOMBARD, Florian TUGLER.

Secrétaire de séance : Laurent CLAUDEL

Monsieur le Maire évoque le plaisir de pouvoir échanger avec l'assemblée présente et précise que cette réunion vient en remplacement de celle du 13 novembre qui avait été ajournée.

La cérémonie des 80 ans de la libération du Fayet s'est déroulée mi-août et a permis un temps mémoriel important. Lors de cette cérémonie, le chemin de l'église a été dénommé « Abbé Domenget » en mémoire de son action héroïque lors de la prise de la garnison allemande au Hameau des Alpes.

La 1<sup>ère</sup> fête du Fayet a été portée par l'Union des Commerçants et Artisans et a connu un vrai succès auprès de la population. Madame Morgane Marc'h, Co-présidente de l'UCA, précise que l'édition 2025 est d'ores et déjà à l'étude et que le projet de cinéma en plein air dans le parc thermal est relancé.

En 2024, Le Fayet a été le cœur de l'attention du territoire avec les inaugurations de l'ascenseur des thermes le 03 août et du Valléen le 06 septembre. Ces investissements ont déjà transformé les usages de mobilité et les fréquentations de ces appareils démontrent la pertinence du projet tant pour les habitants permanents que pour les touristes. Une nouvelle clientèle sensible au transport décarboné organise son séjour en montagne en utilisant que des transports publics décarbonés (trains et ascenseurs).

Il s'agit là d'une bonne utilisation des impôts locaux dont les habitants locataires n'ont plus de lien depuis la suppression de la taxe d'habitation pour les logements permanents. De ce fait seuls les propriétaires fonciers, les propriétaires de résidences secondaires et les entreprises participent à ce lien fiscal avec les projets du territoire. Ces travaux sont également arrivés au bon moment pour le financement par les partenaires que sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département.

En prolongement des ascenseurs, la municipalité a mis en place depuis cet automne une ligne de navettes électriques à l'année entre le bourg de Saint-Gervais et Saint-Nicolas de Véroce. Son fonctionnement est journalier, à raison d'un trajet toutes les heures. Cette évolution a pour but de relier les différents bourgs de Saint-Gervais par un service public de transport non payant.

Suite à une question de l'assemblée sur le stationnement en centre du Fayet, Monsieur le Maire rappelle que le stationnement des propriétés privées est sous calibré. Les parkings publics servent aujourd'hui de parkings privés pour ces logements, ce qui n'est pas leur vocation première et la bonne utilisation de la zone bleue doit permettre la rotation des véhicules et l'activité économique des commerces du centre du Fayet.

Pour autant l'offre de stationnement public évolue progressivement. En 2023, l'ancien terrain stabilisé de football a été transformé en un parking de 200 places. En 2025, il sera recouvert par des ombrières photovoltaïques et des bornes de recharges électriques seront à disposition.

Ce projet est mené par l'entreprise Boucl'énergie via un contrat d'occupation du domaine public de 30 ans.



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

A l'issue, l'ensemble du matériel deviendra un bien de retour pour la collectivité avec un choix d'option soit de conserver le système ou demander à Boucl'énergie le démontage complet du dispositif. Actuellement des contacts sont pris par Boucl'énergie pour proposer aux entreprises du secteur l'achat de cette énergie décarbonée.

Par ailleurs, des négociations sont actuellement en cours avec SNCF immobilier pour occuper rapidement le parking vers la halle SNCF permettant de créer environ 25 nouvelles places de stationnement.

Un second projet à plus long terme est à l'étude avec SNCF immobilier permettant de restructurer tout le pôle gare y compris l'accessibilité PMR des quais, la liaison voie verte sous le pont rail et le parvis. Ces études portent également sur l'utilisation de la halle SNCF en la transformant en hôtel atypique et le positionnement de services inexistant à ce jour dans les locaux libres (Pays Arts et Histoires dans l'ancien buffet de la gare). Sur proposition de l'assemblée l'installation d'une boulangerie serait un service utile.

Le cimetière du Fayet fera l'objet d'un traitement par la mise en herbe des allées secondaires, la requalification du bâtiment de l'entrée et la reprise de concessions abandonnées suite à la procédure de constat qui dure depuis deux ans.

Les abords du cimetière seront également revalorisés par la modification du sens de circulation, le sens de stationnement, l'installation de trottoirs, l'installation d'une aire de camping-car et de toilettes publiques. De plus, le Casino va refaire ses façades et le Topo a construit un nouveau parking avec plus tard, la pose d'ombrières photovoltaïques.

Monsieur Jean-Louis Revenaz a fait don de la maison de la Potinière à la Commune de Saint-Gervais. Les 8 appartements de cet immeuble seront réhabilités et remis en location pour la population permanente.

La giration devant le Terminus a été reprise pour permettre une meilleure circulation des bus. La construction des hangars du TMB est terminée. Ils seront inaugurés au printemps.

La toiture de l'école du Fayet a été rénovée durant l'été, le bâtiment du CLSH dans le parc thermal verra ses façades refaites en 2025 et un city stade sera construit vers les tennis du parc thermal d'ici l'été 2025. Un cheminement pour les piétons entre le rocher du cerf et la gare de l'ascenseur des thermes, côté talus, est en cours d'analyse pour permettre une sécurisation des piétons sur l'ensemble du cheminement du parc thermal, enfin une piste de VTT reliera le Bettex au parc thermal avant l'automne 2025.

Le chantier à l'entrée du rond-point de Saint-Gervais fait l'objet d'un Arrêté Interruptif de Travaux (AIT) car le mur le long du trottoir est non conforme avec l'autorisation d'urbanisme délivrée et la largeur du trottoir n'est plus respectée pour permettre la circulation des PMR. Le bâtiment « Le Parc » a fait l'objet d'une rénovation des façades et le permis de construire délivré instaure l'obligation du retrait de canis sur les balcons. A défaut du retrait de ce mobilier, la Commune ne versera pas la subvention et se réserve le droit de porter l'affaire devant un tribunal.

Un verre de l'amitié clôture cette réunion.



Le Maire,  
Conseiller départemental  
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX